



Paris, le 21 octobre 2024



6990
x mba
RR
BG
AVB
AK

Monsieur Richard RIVAUD
HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945
78330 FONTENAY-LE-FLEURY

Service Territoires

Adresse postale :

19 rue d'Anjou
75008 PARIS

Tél. : 01 64 79 30 71
territoires@idf.chambagri.fr

**Objet : Révision du PLU de FONTENAY-LE-FLEURY
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur le Maire,

N/ Réf. : 2024_ST_253_LM_LB

Notre Compagnie a reçu pour avis, le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme révisé de votre commune arrêté le 27 juin 2024. Ce projet a été examiné avec attention et suscite de notre Compagnie les observations suivantes :

La Chambre d'agriculture relève avec intérêt que des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable visent à protéger les espaces agricoles et à favoriser le maintien et le développement des exploitations agricoles. Par ailleurs, d'autres orientations visent à privilégier le renouvellement urbain sur des sites d'enjeux. Notre Compagnie approuve ce parti d'aménagement.

Néanmoins, deux aspects du projet de PLU suscitent notre désapprobation :

A plusieurs reprises est énoncée l'ambition de développer l'agriculture « urbaine » (OAP n° 4, site Fossé Pâté) ou « périurbaine » (point 8 de l'axe 1 du PADD). Certaines mentions contiennent un critique à peine voilée de l'agriculture de grandes cultures, qualifiée à tort de « monoculture », qui existe aujourd'hui sur le territoire de Fontenay-le-Fleury. La Chambre d'agriculture tient à rappeler que les grandes cultures sont adaptées aux conditions pédo-climatiques de la plaine de Versailles. Ces productions trouvent des débouchés très variés dans des filières qui répondent à des enjeux économiques et environnementaux importants.

Par ailleurs, le projet de PLU prévoit encore une consommation d'espaces - essentiellement agricoles - qui atteint environ 2,8 ha. La Chambre d'agriculture regrette vivement cet empiètement sur les espaces agricoles de la plaine de Versailles. Elle constate de plus que la principale extension, celle de la zone UE, porte atteinte à des terres agricoles qui devraient être pourtant rigoureusement protégées puisqu'elles font partie du site classé et de l'armature verte du SDRIF-E.

Pour ces raisons, la Chambre d'agriculture émet un avis défavorable sur le projet de PLU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Christophe HILLAIRET